

CONVOCAATION

Villabé, le 27 juin 2024

Cher(e) Collègue,
Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 5 JUILLET 2024
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

0. Présentation par Grand Paris Sud du projet d'aménagement du carrefour : Ambreville/Impasse des bouleaux / Grande Rue / Côte de Moulin-Galant.
 1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2024.
 3. Garantie d'emprunt accordée à I3F pour 10 logements en VEFA 16-18 rue Jean Jaurès.
 4. Garantie d'emprunt accordée à I3F pour 10 logements en VEFA 16-18 rue Jean Jaurès.
 5. Tableau des effectifs
 6. Demande de subvention dans le cadre du contrat Terre d'Avenirs pour la rénovation de la Villa, le gymnase Paul Poisson et le centre de loisirs Les Copains d'Abords.
 7. Convention type de partenariat pour la Foulée des Brettes 2024.
 8. Convention d'objectifs avec l'Etoile Sportive de Villabé.
 9. Convention de mise à disposition des équipements sportifs au profit de la FFF.
 10. Convention de partenariat Tournoi international de football Féminin.
 11. Convention type de mise à disposition d'une salle communale ou d'un équipement sportif.
 12. Convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de Villabé.
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT
Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

